

# MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

## Préavis municipal N° 1/2014

### **Remplacement des conduites d'eau potable des routes de Cuvillard et de l'Arzillier (partie supérieure). Réalisation d'un bouclage entre la conduite d'eau potable du chemin du Clos et celle de la route de Cuvillard.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

#### **Préambule**

Entre 2007 et janvier 2014, six fuites se sont produites sur la conduite d'eau potable de la partie supérieure de Cuvillard et, durant la même période, nous avons déploré deux fuites sur la prolongation de cette conduite, soit entre la bifurcation du chemin de la Fontaine et le Moulin de la Palaz. Cette conduite a été posée en 1969, elle a donc 45 ans. La situation n'est guère meilleure en ce qui concerne la conduite d'eau potable de l'Arzillier, entre le haut de cette rue et la bifurcation du chemin des Grands-Champs, puisque 2 fuites se sont produites en 2013 et 2014. Cette conduite, posée en 1975, approche aussi les 40 ans d'âge. Dans les deux cas notre concessionnaire a attiré notre attention, depuis quelques années déjà, quant à l'état de vétusté de ces conduites. En cas de fuites, les réparations de la conduite de Cuvillard sont coûteuses car elles requièrent d'ouvrir la route ou les parcelles privées arborisées, voire pavées. Les interventions, sur la conduite de l'Arzillier, située sous le trottoir, ne sont guère plus aisées. L'âge des conduites et les diverses fuites qui se sont produites d'une part, les informations du concessionnaire d'autre part, mais aussi les pertes d'eau que nous subissons avant la recherche et la découverte des fuites, nous poussent à agir.

Il est à relever que les conduites posées à l'époque étaient en fonte et placées directement dans le terrain naturel (glaise). La pose sans lit de sable accélère la corrosion. En outre, les connaissances actuelles démontrent que la mise à terre des bâtiments sur les conduites d'eau provoque des courants vagabonds nocifs à celles-ci. Les autres sources de courants vagabonds endommagent également les conduites en fonte. Notre choix quant au remplacement s'est donc porté sur des canalisations en polyéthylène (PE).

Lors du remplacement de conduites communales, la majeure partie des bordiers profitent de faire remplacer leurs conduites privées, ce qui contribue à l'assainissement du réseau et à une réduction des pertes d'eau potentielles pour la commune.

Le bouclage entre le chemin du Clos et la route de Cuvillard est l'une des dernières améliorations de notre réseau de distribution. Il supprime ainsi un bras mort, garantissant une meilleure salubrité de l'eau pour les bordiers du chemin du Clos. En effet, la conduite, qui vient du chemin des Mainnesses, est actuellement en cul-de-sac au niveau des parcelles 573 et 222.

## Le projet

Après des relevés précis sur le terrain, une consultation des divers services quant aux emplacements de leurs conduites, le bureau Gérard Chevalier SA a établi les cahiers des charges qui ont été soumis à sept entreprises pour les travaux de génie civil et à quatre entreprises pour les travaux d'installations sanitaires. Cinq chantiers distincts ont été prévus :

- **Cuvillard 1**

Remplacement de la conduite d'eau potable de la route de Cuvillard, dès l'îlot de direction nord de la Grand-Rue jusqu'à la bifurcation des chemins de la Rie et de Pré-Montagnon (285 m').

- **Cuvillard 2**

- Remplacement de la conduite d'eau potable dès la bifurcation citée ci-dessus jusqu'au Canal (traversée non comprise) du Moulin de la Palaz (505 m').

- **Cuvillard 3**

- Remplacement de la conduite d'eau potable dès le Canal du Moulin de la Palaz jusqu'à la naissance du chemin des Berges à quelques mètres de la Venoge (175 m').

- **Bouclage chemin du Clos 4**

- Pose d'une nouvelle conduite depuis l'extrémité nord des parcelles 573 et 222 du chemin du Clos jusqu'à sa jonction avec la future nouvelle conduite sous le trottoir de la route de Cuvillard (80 m').

- **Arzillier 5**

- Remplacement de la conduite d'eau potable de la route de l'Arzillier, dès la jonction avec la Grand-rue, jusqu'à la bifurcation du Chemin des Grands-Champs (300 m').

## Les offres

Toutes les offres, procédure sur invitation, ont été ouvertes le 6 mars 2014, en présence de représentants de la Municipalité et du bureau Gérard Chevalier SA, conformément aux modalités définies dans les appels d'offres. Un procès-verbal des prix soumis a été rédigé sur le champ.

Les sept entreprises de travaux de génie civil invitées ont répondu dans les délais. Après vérification, il s'est avéré que l'offre la plus avantageuse était conforme au cahier des charges. En cas d'adoption du préavis cette offre sera retenue.

Trois entreprises d'appareillage sur quatre ont répondu, toutes dans les délais. La quatrième s'est abstenue. Après vérification de leur conformité avec le cahier des charges, l'offre la plus avantageuse peut être retenue.

Partie d'ouvrage	Coûts des travaux (TTC)			
	Génie civil (GC)	Appareillage	Total (GC + TS appareillage)	Ingénieur civil
Cuvillard 1 (285 m')	130'000.-	81'000.-	211'000.-	
Cuvillard 2 (505 m')	167'000.-	119'000.-	286'000.-	

<b>Cuvillard 3 (175 m')</b>	59'000.-	54'000.-	113'000.-	
<b>Bouclage chemin du Clos 4 (80 m')</b>	38'000.-	11'000.-	49'000.-	
<b>Arzillier 5 (300 m')</b>	113'000.-	97'000.-	210'000.-	
<b>Reprises des conduites privées (24 raccords)</b>	59'000.-	49'000.-	108'000.-	
<b>TOTAL (Fr.)</b>	<b>566'000.</b>	<b>411'000.-</b>	<b>977'000.-</b>	<b>103'000.-</b>

**Total travaux et ingénieur civil** **Fr. 1'080'000.-**

**Divers et imprévus** 97'000.-

**TOTAL GENERAL TTC : Fr. 1'177'000.-**

Les travaux de remplacement des conduites d'eau potable, y compris génie civil, ainsi que le bouclage et le remplacement des bornes hydrantes et des vannes de secteurs seront subventionnés par l'ECA à un taux de 10 à 15 %.

### **Financement et amortissement**

Le financement sera assuré par un recours à l'emprunt au taux le plus favorable du marché actuel.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc du Conseil communal l'autorisation de contracter un emprunt d'un montant maximum Fr. 1'000'000.-, destiné à financer le remplacement des conduites d'eau potable des routes de Cuvillard et de l'Arzillier (partie supérieure), la réalisation d'un bouclage entre la conduite d'eau potable du chemin du Clos et celle de la route de Cuvillard.

Les charges inhérentes à cet emprunt (amortissement et intérêts) seront de l'ordre de Fr. 50'000.- par année. Il ne devrait pas y avoir de charges supplémentaires.

La dépense proposée, même si elle ne figure pas dans le plan des investissements, respecte le plafond d'endettement décidé par le Conseil communal.

Pour le réseau d'eau, l'amortissement s'effectuera :

Sur une durée de trente ans par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable », ceci après déduction de la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites, de création du bouclage, de remplacement des bornes hydrantes et des vannes de secteurs

## Conclusions

En raison du très mauvais état des conduites, il est indispensable de réaliser ces travaux, qui éviteront les frais de réparation élevés lors des fréquentes fuites sur ces deux secteurs de notre réseau, réduiront nos pertes d'eau et supprimeront les inconvénients dus aux coupures d'eau. En outre, le bouclage prévu apporte une amélioration de notre réseau de distribution et une sécurité d'approvisionnement pour les bordiers. Par ailleurs ces travaux s'inscrivent dans le cadre du maintien d'un réseau de distribution sain.

Nous vous prions dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

vu le préavis municipal N° 1/2014 du 10 mars 2014 ;  
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'177'000.-** pour

1. le remplacement des conduites d'eau potable des routes de Cuvillard et de l'Arzillier (partie supérieure) et la réalisation d'un bouclage entre la conduite d'eau potable du chemin du Clos et celle de la route de Cuvillard ;
2. d'amortir cet investissement pour le réseau d'eau par la subvention ECA sur les travaux de remplacement des conduites et du bouclage, et le solde par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » sur une durée de trente ans, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de Fr. 1'000'000.-, le solde par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt maximum de Fr. 1'000'000.- destiné à financer les investissements décrits ci-dessus.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :



I. Rossel

La Secrétaire :



S. Böhlen



Vufflens-la-Ville, le 10 mars 2014